
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 AVR 2017

N° 2017-A0785/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

un concours professionnel d'entrée au cycle A de l' Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) option gestion des archives pour le recrutement de sept (7) élèves Conservateurs d'archives ,est ouvert le 18 juin 2017 dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être Archiviste (B1) et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une Administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'archivistes au 31 décembre 2017;
- être Archiviste (B1) , titulaire d'une licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif en qualité d'Archivistes au 31 décembre 2017;
- être de la catégorie B1 et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une Administration publique de l'Etat pour les non titulaires du diplôme d'archiviste, mais exerçant dans une administration centrale chargée des archives au 31 décembre 2017.

Une administration centrale des archives s'entend une direction des archives.

Les agents de la Fonction Publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique ou interministériel ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la Fonction Publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 02/05/17 au 15/05/17 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;

-une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;

-une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

-une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites se déroulent le 18/06/17 selon les horaires ci- après :

- 7h30 à 11h30 : Synthèse de dossiers-----Coef. 3,
- 12h30 à 15h30 : Culture Générale-----Coef. 2.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

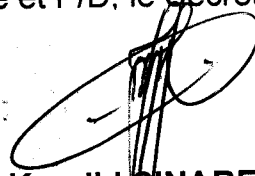
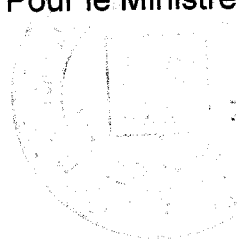
Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 6h30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général



Koudbi SINARE

Ouagadougou, le 28 APR 2017

N° 2017-A0794/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE****COMMUNIQUE**

Un concours professionnel pour le recrutement de vingt-deux (22) élèves Secrétaires de direction à former dans les Instituts Régionaux d'Administration, est ouvert le 18 Juin 2017 dans le centre unique de Ouagadougou.

Aucune formation n'est prévue à Ouagadougou.

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard du classement de la liste d'admission, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de formation en fonction des capacités d'accueil par IRA.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

-être Adjoint de Secrétariat de catégorie C1 et ayant une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017 ;

-être Adjoint de Secrétariat de catégorie C1, titulaire du BAC ou d'un diplôme reconnu équivalent et ayant une ancienneté de trois (03) ans de service effectif dans une administration publique de l'Etat au 31 décembre 2017 ;

-être dans la catégorie B2 et avoir une ancienneté d'au moins deux (02) ans de service effectif dans une administration publique de l'Etat en tant que secrétaire ou secrétaire de direction au 31 décembre 2017 ;

-être dans la catégorie B3 et avoir une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans une administration publique de l'Etat en tant que secrétaire ou secrétaire de direction au 31 décembre 2017 .

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique ou interministériel ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois

(03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 02/05/17 au 15/05/17 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;

-une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;

-une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

-une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 18/06/17 selon les horaires suivants :

- 07 h30 à 11 h30 : Etude de cas pratiques.....coef. 3
- 12h 30 à 15 h 30 : Culture Générale.....coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

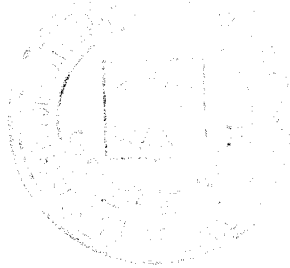
La durée de la formation est de deux (2) ans.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke, is written over the official stamp.

Koudbi SINARE

N° 2017-A0786/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de dix (10) élèves Archivistes à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), est ouvert le 18 Juin 2017 dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement exerçant ou ayant exercé les attributions d'aide archiviste ou d'aide documentaliste ou aide bibliothécaire, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

-être dans la catégorie B2 et avoir une ancienneté d'au moins deux (02) ans de service effectif dans une Administration Publique de l'Etat au 31 décembre 2017;

-être dans la catégorie B3 et avoir une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans une Administration Publique de l'Etat au 31 décembre 2017 ;

-être dans la catégorie C1 et avoir une ancienneté d'au moins cinq (05) ans de service effectif dans une Administration Publique de l'Etat au 31 décembre 2017;

-être dans la catégorie C1, titulaire du BAC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et avoir une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans une Administration Publique de l'Etat au 31 décembre 2017.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique ou interministériel ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux

textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 02/05/17 au 15/05/17 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;

-une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;

-une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

-une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 18/06/17 selon les horaires ci- après :

- 07h 30 à 11h 30 : Etude de dossier..... Coef. 3
- 12h 30 à 15h 30 : Culture générale Coef. 2.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.


La durée de la formation est de vingt-et-un (21) mois.

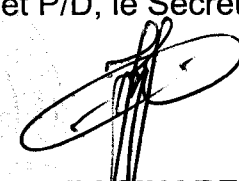
Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 6h30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général




Koudbi SINARE

N° 2017-A0802/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de dix (10) élèves Inspecteurs du travail à former Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), est ouvert le 18 Juin 2017 dans le centre de Ouagadougou, pour le compte du Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les Contrôleurs du travail en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être Contrôleur du travail de catégorie B1, titulaire du Brevet de l'ENAM et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'Administration Publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017 ;
- être Contrôleur du travail de catégorie B1, titulaire d'une Licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017.

Les Contrôleurs du travail en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les Contrôleurs du travail de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 02/05/17 au 15/05/17 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;

-une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;

-une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

-une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites se déroulent le 18/06/17 selon les horaires ci- après :

- 7h30 à 11h30 : Synthèse de dossiers-----Coef. 4,

- 12h30 à 15h30 : Culture Générale-----Coef. 2.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

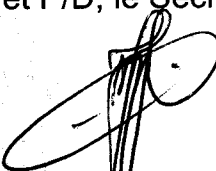
La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général



Koudbi SINARE

N° 2017-A0787/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de quinze (15) élèves Adjoints de secretariat à former dans les Instituts Régionaux d'Administration, est ouvert le 18 Juin 2017 dans le centre unique de Ouagadougou.

Aucune Formation n'est prévue à Ouagadougou.

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard du classement de la liste d'admission, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de formation en fonction des capacités d'accueil par IRA.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

-être de la catégorie C2 et justifier d'une ancienneté d'au moins deux (02) ans dans une Administration publique de l'Etat au 31 décembre 2017;

-être de la catégorie C3 et justifier d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans une Administration publique de l'Etat au 31 décembre 2017;

-être de la catégorie D1 et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une Administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans ladite catégorie au 31 décembre 2017;

-être de la catégorie D2 et de la catégorie D3 ou de 4ème catégorie échelle C et justifier respectivement d'une ancienneté d'au moins sept (07) ans et huit (08) ans de service effectif dans une Administration publique de l'Etat au 31 décembre 2017;

- être agent de bureau de la catégorie E titulaire du BEPC ou du CAP d'Etat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifiant d'une ancienneté d'au moins huit (08) ans de service effectif dans une Administration publique de l'Etat en qualité d'agent de bureau au 31 décembre 2017;

-être de la catégorie D1 ou de la 4ème catégorie échelle A, titulaire du BEPC ou du CAP d'Etat ou

de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans de service effectif dans une Administration publique de l'Etat au 31 décembre 2017.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique ou interministériel ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 23 mars au 03 avril 2016 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;
- une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 18/06/17 selon les horaires suivants :

- 07h 30 à 10h 30 : Résumé de texte..... Coef. 2,

- 11h 30 à 13h 30 : Epreuve de secrétariat comportant trois épreuves combinées
(Classement, mise au net et vitesse)Coef. 3.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

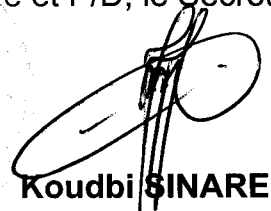
La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général



Koudbi SINARE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 APR 2017

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 2017-A0782/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

un concours professionnel d'entrée au cycle B de l' Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) option: Gestion en Ressources Humaines pour le recrutement de quinze (15) élèves Assistants en Gestion de Ressources Humaines, est ouvert le 18 juin 2017 dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

-être Agent Spécialisé en Gestion des Ressources Humaines de catégorie C1, titulaire du Certificat de l'ENAM ou avoir été nommé dans l'emploi d'Agent spécialisé en Gestion des Ressources Humaines de catégorie C1 et avoir une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une Administration Publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017 ;

-être Agent Spécialisé en Gestion des Ressources Humaines de catégorie C1, titulaire du Certificat de l'ENAM ou avoir été nommé dans l'emploi d'Agent spécialisé en Gestion des Ressources Humaines de catégorie C1 , titulaire du Baccalauréat ou de tout autre Diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017 ;

-avoir été nommé dans l'emploi d'Assistant en Gestion des Ressources Humaines de la catégorie B3 ou B2 et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017 ;

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique ou interministériel ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 18/06/17 au de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;

-une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;

-une photocopie de l'arrêté de nomination dans l'emploi s'il y a lieu;

-une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

-une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 18/06/17 selon les horaires ci- après :

- 07h 30 à 11h 30 : Etude de dossier..... Coef. 3
- 12h 30 à 15h 30 : Culture générale Coef. 2.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-et-un (21) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, is written over the stamp area.

Koudbi SINARE

N° 2017-A0784/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

un concours professionnel d'entrée au cycle C de l' Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) pour le recrutement de Six (6) élèves Aides-archivistes, est ouvert le 18 juin 2017 dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les Agents de bureau justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une Administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Agent de bureau, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017.

Les agents de la Fonction Publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique ou interministériel ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 02/05/17 au 15/05/17 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le

candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;

-une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;

-une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

-une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 18/06/17 selon les horaires ci- après :

- 7h30 à 10h30 : Résumé de texte----- Coef. 3
- 11h30 à 13h30 : Rédaction ----- Coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 6h30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général



Koudboua SINARE

N° 2017-A0783/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

un concours professionnel d'entrée au cycle C de l' Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) option: Gestion en Ressources Humaines pour le recrutement de treize (13) élèves Agents Spécialisés en Gestion de Ressources Humaines, est ouvert le 18 juin 2017 dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

-être dans la catégorie C2 et justifier d'une ancienneté d'au moins deux (02) ans de service effectif dans une Administration Publique de l'Etat chargée de la gestion des Ressources Humaines au 31 décembre 2017 ;

-être dans la catégorie C3 et justifier d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans une Administration Publique de l'Etat chargée de la gestion des Ressources Humaines au 31 décembre 2017;

-être de la catégorie D1 et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans de service effectif dans une Administration Publique de l'Etat chargée de la gestion des Ressources Humaines au 31 décembre 2017 ;

-être de la catégorie D2 et de la catégorie D3 justifiant respectivement d'une ancienneté d'au moins sept (07) ans et huit (08) ans de service effectif dans une Administration Publique de l'Etat chargée de la gestion des Ressources Humaines au 31 décembre 2017;

-être dans la catégorie D , titulaire du BEPC ou du CAP d'Etat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans de service effectif dans une Administration Publique de l'Etat chargée de la Gestion des Ressources Humaines au 31 décembre 2017.

Une Administration de gestion des ressources humaines s'entend :

-du Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale, à l'exclusion des organismes, institutions ou structures qui lui sont rattachés ;

-d'une Direction des Ressources Humaines ;

-d'un Service Administratif et /ou du Personnel d'une Direction des Affaires Administratives et Financières.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique ou interministériel ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la Fonction Publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 02/05/17 au 15/05/17 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;

-une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;

-une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

-une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 18/06/17 selon les horaires ci- après :

-07 h30 à 10 h30 : Rédaction Administrative.....coef. 3,
-11h 30 à 13 h 30 : Résumé de texte.....coef. 2.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

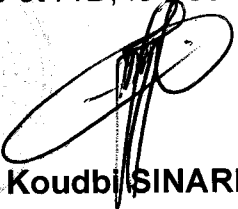
La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général



Koudbi SINARE

Ouagadougou, le 28 AVR 2017

N° 2017-A0781/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

un concours professionnel d'entrée au cycle A de l' Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) pour le recrutement de dix (10) élèves Conseillers en Gestion de Ressources Humaines, est ouvert le 18 juin 2017 dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

-être Assistant en Gestion des Ressources Humaines (B1), titulaire du Brevet de l'ENAM ou avoir été nommé dans l'emploi d'Assistant en Gestion des Ressources Humaines de catégorie B1 et justifier d'au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans une Administration Publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017 ;

-être Assistant en Gestion des Ressources Humaines (B1), titulaire du Brevet de l'ENAM ou avoir été nommé dans l'emploi d'Assistant en Gestion des Ressources Humaines de catégorie B1 et justifier d'une Licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et avoir trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 ;

-avoir été nommé dans l'emploi de Conseiller en Gestion des Ressources Humaines de catégorie A3 , A2 et justifier d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans une Administration Publique de l'Etat au 31 décembre 2017.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique ou interministériel ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 02/05/17 au 15/05/17 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;

-une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;

-une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

-une photocopie de l'arrêté de nomination dans l'emploi s'il y a lieu;

-une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites se déroulent le 18/06/17 selon les horaires ci- après :

- 7h30 à 11h30 : Etude de cas-----Coef. 4,
- 12h30 à 15h30 : Culture Générale-----Coef. 2.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général



Koudbi SINARE

Ouagadougou, le 28 AVR 2017

N° 2017-A0789/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de trois (3) élèves Attachés de direction à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), est ouvert le 18 Juin 2017 dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

-être Secrétaire de direction de catégorie B1 et ayant une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017 ;

-être Secrétaire de direction de catégorie B1, titulaire d'une licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et ayant une ancienneté de trois (03) ans de service effectif dans une administration publique de l'Etat au 31 décembre 2017 ;

-être dans la catégorie A2 et avoir une ancienneté d'au moins deux (02) ans de service effectif dans une administration publique de l'Etat en tant que Secrétaire de direction au 31 décembre 2017 ;

-être dans la catégorie A3 et avoir une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans une administration publique de l'Etat en tant que Secrétaire de direction au 31 décembre 2017 .

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ou déjà dans un autre emploi spécifique ou interministériel ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et les fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (DRH/MFPTPS), les jours ouvrables du 02/05/17 au 15/05/17 de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;

-une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;

-une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;

-une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 18/02/17 selon les horaires suivants :

- 07 h30 à 11 h30 : Etude de cas pratiques.....coef. 3
- 12h 30 à 15 h 30 : Culture Générale.....coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général



Koudbi SINARE